

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

---

### **L'AN DEUX MIL QUINZE**

**Le quatorze du mois de décembre à 19 h 30,**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.**

**Date de la convocation** : 8 décembre 2015.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Luc BLANC-SIMON – Angéline SOURIGUES – Serge DUPOUY – François GASQUE – Jacques LAFITTE – Sylvie MAILHO – Jean-Jacques LESBATS – Jean FORNIER de LACHAUX – Patrice BAROCHE – Muriel BERNEDE – Claire GUILLAUME – Marjorie SERRES – Sylvie LASSALLE –

**ABSENTS EXCUSES** : M. Gilles LAPORTE – M. Jean-Christophe ELINEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marjorie SERRES

### **ORDRE DU JOUR** :

- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 21 SEPTEMBRE ET 19 OCTOBRE 2015.
- CRÉATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENTS RECENSEURS.
- MARCHÉ RAVALEMENT DE FAÇADES DE DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX : RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES – DÉLÉGATION AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ.
- MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE MUNICIPALE « DE L'ÉTANG DES FORGES » : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION – DÉLÉGATION AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ.
- TARIFS DE LOCATION DES GÎTES À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 POUR LES LONGS SÉJOURS.
- ENFOUISSEMENT RÉSEAUX ROUTE DE VERT ET RD 651 : DEVIS SYDEC.
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016.
- QUESTIONS DIVERSES.

AVEC L'ACCORD UNANIME DES CONSEILLERS PRÉSENTS DEUX POINTS SONT RAJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 ET DROIT DE

CHASSE ACCA (PARCELLES DU LEGS DE MONSIEUR PIERRE SAUBESTY).

---

---

## **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES**

Monsieur le Maire fait donner lecture des procès-verbaux des séances des 21 septembre 2015 et 19 octobre 2015. Ces derniers sont adoptés sans observation.

---

---

## **CREATION DE DEUX EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le prochain recensement de la population, dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité, se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016. La commune de Brocas étant découpée en deux districts, il convient donc de créer deux emplois temporaires d'agents recenseurs pour assurer ce recensement.

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2,

**VU** la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

**VU** l'arrêté ministériel du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

**VU** l'arrêté ministériel du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de créer deux emplois temporaires à temps non complet d'agents recenseurs du **4 janvier 2016 au 20 février 2016 inclus**.
- les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- les agents recrutés seront employés pour une durée forfaitaire de :
  - ✧ pour l'agent nommé sur le district n° 1 = **130 HEURES** pour toute la période soit du 04.01.2016 au 20.02.2016 ;
  - ✧ pour l'agent nommé sur le district n° 2 = **130 HEURES** pour toute la période soit du 04.01.2016 au 20.02.2016 ;

sur la base de l'**indice brut 340 majoré 321** (1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3).

Les deux agents percevront en sus et chacun, la somme de **105 €** (indemnité forfaitaire prévue par le décret du 19 juillet 2001 relatif aux déplacements des agents des collectivités locales).

- Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement des deux agents recenseurs.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2011, au chapitre et article prévus à cet effet.

---

## **MARCHE DE RAVALEMENT DE FACADES DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES – DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée de résultat de l'appel d'offres relatif au ravalement de façades de bâtiments communaux en donnant lecture du tableau d'analyse des offres dressé le 20 octobre dernier par le maître d'œuvre, l'architecte Claire Desqueyroux. La commission d'appels d'offres réunie a retenu les propositions suivantes, par bâtiment :

### **CERCLE DES TRAVAILLEURS**

- LOT N° 1 – MACONNERIE TAILLE DE PIERRE  
 Entreprise Cyrille DIAZ-HIDALGO – « Le Haou » 40430 LUXEY  
**HT : 17 823,30 € - TVA : 3 564,66 € - TTC : 21 387,96 €**
- LOT N° 2 – PEINTURE  
 Peinture SADYS SARL – 236, Chemin du Pontailat BP 35 – 40120 ROQUEFORT  
**HT : 1 014,50 € - TVA : 202,90 € - TTC : 1 217,40 €**

|  |
|--|
| <b>TOTAL HT : 18 837,80 € - TVA : 3 767,56 € - TTC : 22 605,36 €</b> |
|--|

## SALLE PAROISSIALE

- LOT N° 1 : MACONNERIE TAILLE DE PIERRE  
BOUNEOU SARL – 1294, Route de Pouchalan – 40240 ESTIGARDE  
**HT : 7 107,46 € - TVA : 1 421,49 € - TTC : 8 528,95 €**
- LOT N° 2 – PEINTURE  
Peinture SADYS SARL – 236, Chemin du Pontaillat BP 35 – 40120 ROQUEFORT  
**HT : 775,80 € - TVA : 155,16 € - TTC : 930,96 €**

**TOTAL HT : 7 883,26 € - TVA : 1 576,65 € - TTC : 9 459,91 €**

## PETITE MAISON DE L'ETANG

- LOT N° 1 – MACONNERIE TAILLE DE PIERRE  
Entreprise Cyrille DIAZ-HIDALGO – « Le Haou » 40430 LUXEY  
**HT : 4 410,00 € - TVA : 882,00 € - TTC : 5 292,00 €**
- LOT N° 2 – PEINTURE  
Peinture SADYS SARL – 236, Chemin du Pontaillat BP 35 – 40120 ROQUEFORT  
**HT : 690,70 € - TVA : 138,14 € - TTC : 828,84 €**
- LOT N° 3 – COUVERTURE ZINGUERIE  
LESBATS Charpentes SARL – 152, Route de Vert – 40420 BROCAS  
**HT : 405,00 € - TVA : 81,00 € - TTC : 486,00 € -**

**TOTAL HT : 5 505,70 € - TVA : 1 101,14 € - TTC : 6 606,84 €**

## TCHAI

- LOT N° 1 – MACONNERIE TALLE DE PIERRE  
Entreprise Cyrille DIAZ-HIDALGO – « Le Haou » 40430 LUXEY  
**HT : 3 838,00 € - TVA : 767,60 € - TTC : 4 605,60 €**
- LOT N° 2 – PEINTURE  
Peinture SADYS SARL – 236, Chemin du Pontaillat BP 35 – 40120 ROQUEFORT  
**HT : 942,15 € - TVA : 188,43 € - TTC : 1 130,58 €**

**TOTAL HT : 4 780,15 € - TVA : 956,03 € - TTC : 5 736,18 €**

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le choix fait par la commission d'appel d'offres, et pour les montants ci-dessus détaillés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

---

---

**MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE MUNICIPALE « DE L'ETANG DES FORGES » : RESULTAT DE LA CONSULTATION – DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE**

Concernant l'appel à candidatures de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la salle municipale « de l'Etang des Forges », Monsieur le Maire rend compte des résultats de la consultation en donnant lecture du tableau d'analyse des offres tel que détaillé ci-dessous :

| CANDIDATS   | MISSION DE BASE % DU MONTANT DES TRAVAUX | MONTANT TOTAL HT MISSION DE BASE | FORFAIT MISSION ENVIRONNEMENTALE | MONTANT TOTAL H.T. |
|---|--|----------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| A.BETANCOURT-LACOMBE et F. ROUGER<br>ACE Ingénierie<br>LARBE Ingénierie | 8,9 %                                    | 47 615,00 €                      | 5 750,00 €                       | <b>53 365,00 €</b> |
| SLK<br>ARCHITECTES<br>DAUCHEZ-PAYET Eco initiatives                     | 8 %                                      | 42 800,00 €                      | 4 500,00 €                       | <b>47 300,00 €</b> |

Compte tenu de ces éléments, le choix de la commission d'appel d'offres se porte sur la proposition du groupement de maîtrise d'œuvre **SLK Architectes** et **DAUCHEZ-PAYET éco-initiatives** BET Environnemental à Bordeaux.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le choix fait par la commission d'appel d'offres, et pour un montant total **hors taxes de 47 300,00 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

---

---

**TARIFS DE LOCATION DES GITES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016 POUR LES LONGS SEJOURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission des gîtes de France, pour les locations en longs séjours, passera de 8 % à 10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier

2016. Il propose donc de revoir à la hausse les prix de la location en long séjour des gîtes de Brocas, pour répercuter cette augmentation.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide des tarifs, au mois, ainsi qu'il suit :

**GITES 4 PERSONNES : 550 € + 80 € de charges** (au lieu de 500 €)  
**GITES 6 PERSONNES : 650 € + 100 € de charges** (au lieu de 600 €)

Ampliation de la présente décision sera transmise au service réservation des gîtes de France de Mont-de-Marsan et à Monsieur le Trésorier de Roquefort.

---

---

## **ENFOUISSEMENT RESEAUX ROUTE DE VERT ET RD 651 : DEVIS SYDEC**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la campagne d'enfouissement de réseaux, il a demandé au SYDEC un devis pour l'enfouissement des réseaux basse et haute tension route de Vert et sur la RD 651.

Il en donne lecture à l'assemblée :

### **RESEAU HAUTE ET BASSE TENSION**

- Génie Civil
- Fourniture, pose et raccordement d'un PSSA
- Mise en souterrain des câbles haute et basse tension
- Reprise des branchements
- Dépose du réseau aérien

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| Montant estimatif TTC          | 65 015 Euros       |
| TVA pré financée par le SYDEC  | 10 419 Euros       |
| Montant HT                     | 54 596 Euros       |
| Subvention SYDEC               | 10 919 Euros       |
| Subvention FACE                | 37 125 Euros       |
| <b>Participation communale</b> | <b>6 552 Euros</b> |

### **ECLAIRAGE PUBLIC RURAL**

- Génie civil
- Fourniture, pose et raccordement de 4 mâts de hauteur 8m en acier galvanisé RAL 9006 équipés de lanternes Decostreet 100 W SHP

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC         | 11 417 Euros |
| TVA pré financée par le SYDEC | 1 787 Euros  |
| Montant HT                    | 9 630 Euros  |
| Subvention apportée par SYDEC | 6 163 Euros  |

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| <b>Participation communale</b> | <b>3 467 Euros</b> |
|--------------------------------|--------------------|

### **GENIE CIVIL ORANGE**

- Génie civil
- Pose de fourreaux 42/45, de chambres de tirage, de regards pavillonnaires et de coffrets de branchement

|                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Montant estimatif TTC          | 16 609 Euros        |
| TVA                            | 2 599 Euros         |
| Montant HT                     | 14 010 Euros        |
| Subventions                    |                     |
| <b>Participation communale</b> | <b>16 609 Euros</b> |

### **MATERIEL GENIE CIVIL ORANGE**

- Fourniture de fourreaux 42/45 (922ml) et de 5 chambres de tirage

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| Montant estimatif TTC          | 2 958 Euros        |
| TVA                            | 463 Euros          |
| Montant HT                     | 2 495 Euros        |
| Subventions                    |                    |
| <b>Participation communale</b> | <b>2 958 Euros</b> |

### **CABLAGE ORANGE**

- Dépose du réseau aérien et câblage souterrain réalisé par Orange

|                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| Montant estimatif TTC          | 6 805 Euros        |
| TVA                            |                    |
| Montant HT                     |                    |
| Subventions                    |                    |
| <b>Participation communale</b> | <b>6 805 Euros</b> |

### **RECAPITULATIF**

|                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Montant estimatif TTC          | 102 805 Euros       |
| TVA                            | 15 268 Euros        |
| Montant HT                     | 87 537 Euros        |
| Subvention SYDEC               | 17 083 Euros        |
| Subvention FACE                | 37 125 Euros        |
| <b>Participation communale</b> | <b>36 391 Euros</b> |

Le Conseil Municipal, entendu les chiffres, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis établi par le SYDEC tel que ci-dessus détaillé.

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale de **36 391 Euros**.
- **DIT** que ladite participation communale sera remboursée **sur fonds libres de la commune**.
- **DECIDE** d'inscrire la dépense de remboursement de la participation communale au budget primitif de 2016.

Ampliation de la présente décision sera transmise au SYDEC et au Trésorier de Roquefort.

---

---

### **DROITS DE CHASSE ACCA (Parcelles du legs de M. Pierre SAUBESTY)**

VU la demande de l'ACCA locale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le droit de chasse sur les parcelles issues du legs de Monsieur Pierre SAUBESTY et donc devenues communales à savoir :

- Section A N° 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20 21, 22, 23, et de 25 à 43 lieudit Gouhuron
- Section A N° 318 à 361 lieudit Malabat.

Monsieur le Président de l'ACCA locale est chargé d'en informer les services dédiés de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Mont-de-Marsan.

---

---

### **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour ajuster et clôturer les comptes de l'exercice 2015, il convient de procéder à des virements de crédits. Cette opération d'avère nécessaire du fait d'un emprunt à taux variable plus élevé en capital que la somme initialement prévue.

Il propose donc la modification budgétaire suivante :

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</u></b></p> |
|--|

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Compte 1641 : + 577 €</b><br/><b>Compte 2138 : - 577 €</b></p> |
|--|

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la modification budgétaire n° 1 telle que détaillée ci-dessus.



## **MISE AU NORMES, RENOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE RECEPTION DE L'ETANG DES FORGES ET DE SES ABORDS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les catégories d'opérations qui peuvent bénéficier d'aides au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2016. Après discussion sur les projets susceptibles d'être retenus, sur les priorités à donner et les modalités d'attribution des subventions, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le projet de mise aux normes, rénovation et agrandissement de la salle de réception de l'étang et de ses abords.
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous détaillé :

### **DEPENSES**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Montant total estimatif HT de l'opération | 600 000,00 €        |
| Montant estimatif hors taxes des travaux  | 535 000,00 €        |
| T.V.A. 20 %                               | 120 000,00 €        |
| <b>TOTAL TTC</b>                          | <b>720 000,00 €</b> |

### **RECETTES**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Subvention DETR (40 % du montant estimatif des travaux HT) | 214 000,00 €        |
| Emprunt  | 250 000,00 €        |
| Fonds propres  | 256 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>720 000,00 €</b> |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de Monsieur le Préfet des Landes, une demande de subvention au titre de la DETR 2016 d'un montant de **214 000,00 €** et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bertrand Maisonnave, habitant de Brocas, lequel souhaiterait exploiter des acacias situés près de sa propriété sur la parcelle communale n° 580. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection et charge Monsieur Jacques Lafitte de lui faire signer une convention d'exploitation de bois communaux à laquelle devra être jointe une attestation d'assurance de l'exploitant.
- Monsieur le Maire rappelle qu'au budget principal de la commune 2015, avait été inscrit, en dépenses, l'achat d'un columbarium pour le cimetière communal. Des devis

ayant été réclamés, il en donne lecture à l'assemblée dont le choix se porte sur la proposition de la société GRANIMOND de Saint-Avoid pour un montant de **8000,40 € TTC**. Monsieur le Maire est autorisé à signé le devis correspondant.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a donc acquis la licence IV appartenant à l'Hôtel de la Gare pour un montant de **4 000 €** majorés de 576 € de frais de vente.
- Madame Sourigues informe que le médecin de la PMI a validé la Salle Michel Fourcade pour qu'y soit installé le Relais des Assistantes Maternelles du Canton (RAM). Ces dernières l'utiliseront une fois par mois pour se rencontrer.
- le Téléthon 2015 a permis un bénéfice de 2 642 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Suivent les signatures.